DÉPARTEMENT Du **RHÔNE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY Extrait du registre des délibérations du Conseil

Municipal du 8 juillet 2021

Nombre de Conseillers

En exercice: 27 Présent(s): 17 Votants: 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance. Le 8 juillet 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 1^{er} juillet 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle du conseil municipal en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés: Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne Marie, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. THEVENARD Stéphane donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, Mme LAZE Gaëlle donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA, M. FOURNIER- MOTTET Benoit donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc

Absents: Mme LE FLEM Céline, M. GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITOZ

Monique

Secrétaire: Mme Anne Marie BOULIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210708-33-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2021

N°33-2021 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mai 2021

Annexe n°1 – PV du conseil municipal du 6 mai 2021 : https://www.mairie-millery.fr/IMG/pdf/pv_cm_6_mai_2021.pdf

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mai 2021

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits Suivent au registre les signatures des membres Présents

Extrait certifié conforme Le Maire,

Françoise GAUQUELIN

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le 9/07/2021 Et publication 9/07/2021 Le Maire

Françoise GAUQUELIN